

MAIRIE de GENOUILLÉ 86250

05.49.87.10.71

Nombre de Conseillers:

en exercice: 14 présents: 13 votants: 13

Date de la Convocation : 19 Octobre 2022 Date affichage de la convocation 19 Octobre 2022

OBJET

Délibération n° 40/2022 Désignation d'un élu Relais de l'égalité au sein du conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, Le Vingt Sept Octobre à 20 Heures 30 , les membres du Conseil Municipal de la Commune de Genouillé se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Guy VALETTE, Maire

<u>Etaient présents</u>: Mesdames Marie-Claire BOLLE, Dany MASSON, Sandra NIQUET, Messieurs BRETON Marc, CHAUVEAU Philippe, CLEMENT Julien, GAUDIN Loïc, GIRAUD Patrice, LUQUIAU Christophe, MORIN Jacques, MORISSET Florian, TEXERAUD Patrice, VALETTE Jean-Guy

<u>Absents excusés :</u> Christelle DELAGE <u>Secrétaire de séance</u> : Julien CLEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'action « Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Egalité » lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) :

Considérant, le Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France, en septembre 2021, portant sur le thème « La Femme, la République, la Commune ». L'AMRF a candidaté en décembre 2021 à un Appel à Manifestation d'Intérêt interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes. Cet A.M.I. s'inscrit dans le cadre des propositions de l'« Agenda Rural » : un plan en faveur des territoires ruraux, suggéré par l'AMRF et intégré à l'action gouvernementale.

Le projet de l'AMRF se décline autour de trois axes « socle », adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

- 1°) La désignation d'un élu référent au niveau départemental et **l'identification des élus volontaires pour être**« relais de l'Egalité » au niveau du conseil municipal (éventuellement en binôme, en fonction des besoins et disponibilités sur le terrain);
- 2°)La **formation** des élus relais à la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination, grâce à une formation inédite et « spéciale élus » ;
- 3°)La mise en place d'un **réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national,** regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales (exemple : CIDFF, Familles Rurales, association Solidarité Femmes, etc.).

Le rôle de l'élu, en proximité, sera celui de « relais » : repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Pour ce faire, l'élu relais municipal :

-Bénéficie d'une formation inédite crée spécialement pour les élus qui facilitera leur mission. Si les relais souhaitent se former sur d'autres compétences en lien avec leur mission, l'AMRF peut les orienter vers nos structures partenaires qui offrent aussi des formations liées au sujet

AR Prefecture

-Est identifie au sein de la commune : par livret d'accueil, panneau d'af-fichage, journal municipal, site de la commune par exemple

086-218601045-20221027-D40_2022-DE Reçu le 02/11/2022

- -Est joignable facilement (par un courriel, une boite postale ou une boite à lettres en marie) cette disponibilité pourra être assurée par la présence d'un binôme
- -Reçoit les personnes dans un lieu sécurisé permettant de la confidentialité
- -S'engage à respecter la confidentialité
- -Met tout en œuvre pour rentrer en relation avec des structures adaptées et y orienter la victime
- -Impulse des actions de sensibilisation à ce sujet auprès de divers publics prévention auprès des jeunes

Après lecture faite et discussion, le conseil municipal, à l'unanimité SOUTIENT cette action ;

DESIGNE Monsieur **Philippe CHAUVEAU** comme « élu rural. Relais de l'Egalité » au sein du conseil municipal de Genouillé.

Fait et délibéré en mairie les jours mois et an que ci-dessus Au registre sont les signatures. Pour copie conforme, A Genouillé, le 28 Octobre 2022 Le Maire, Jean-Guy VALETTE

AR Prefecture

086-218601045-20221027-D40_2022-DE Reçu le 02/11/2022